

## **REUNION DU 22 JUIN 2017**

Etaient présents :

M. Jean-François LOSCH, Maire

MM. Max JACQUOT, Marc BIAGIOLI ; Mme Jocelyne BASTIEN, Nathalie DAMIEN, Adjoint

MM., Arnaud BURGIN, Philippe DEBREUX, Jean-Pierre BAZELAIRE ; Mmes Denise MARULL, Joëlle WIRTZ, Anne WEISDORF,

ont donné procuration :

Daniel PHILIPPE à Arnaud BURGIN

Yves CLARIS à Max JACQUOT

Aurélie WOLLERT à Jocelyne BASTIEN

Michaël LAFLOTTE à Jean-François LOSCH

Jocelyne BASTIEN est élue secrétaire de séance

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du Procès Verbal du 4 mai 2017
2. Transformation de la communauté d'agglomération en métropole
3. Création d'un poste d'agent d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe
4. Demande de subvention US Châtel
5. Construction local technique

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 4 MAI 2017**

Le compte-rendu de la séance du 4 mai 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EN METROPOLE**

Le Maire rappelle que par délibération en date du 03 Avril 2017, le Conseil de Communauté de Metz Métropole a approuvé le projet de transformation en métropole de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

Cette perspective d'évolution institutionnelle est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux des communes membres.

Après avoir fait part au Conseil Municipal du rapport émis par Metz Métropole,

Le Maire invite le Conseil Municipal à donner son avis sur la transformation de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole en Métropole.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'accepter la transformation de la Communauté d'Agglomération en Métropole.

### **CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE**

Le Maire informe le Conseil que dans le cadre de l'ancienneté dans sa fonction actuelle d'adjoint d'animation, un agent peut bénéficier de l'avancement de grade au poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, le Comité Technique Paritaire ayant donné son aval.

Afin de pouvoir nommer cet agent à ce grade, il y a lieu de créer un poste avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Vu la loi modifiée n°53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs modifiés en date du 1<sup>er</sup> septembre 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DÉCIDE de supprimer le poste d'adjoint d'animation pour une durée hebdomadaire de 24.37 h
- DÉCIDE de créer le poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 24.37 h avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2017

### **DEMANDE DE SUBVENTION US CHÂTEL**

Le Maire présente le dossier de demande de subvention émise par l'Union Sportive de Châtel  
Après examen, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés d'attribuer la subvention telle que proposée :

Union Sportive de châtel	300 €
--------------------------	-------

### **CONSTRUCTION LOCAL TECHNIQUE**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation, du rapport d'ouverture des plis, du rapport comparatif des offres, de la commission d'appel d'offres en date du 2 juin 2017 concernant les travaux de constructions du local technique.

Après en avoir délibéré,

Accepte l'offre faite par :

L'entreprise CAILLOUX BTP de ARNAVILLE pour le lot n°1 pour un montant de 131 530.60 € HT  
L'entreprise MADDALON FRERES de VANDIERES pour le lot n°2 pour un montant de 12 419.42 € HT

L'entreprise SOPREMA de METZ pour le lot n°3 pour un montant de 37 089.78 € HT

L'entreprise ASTON MS de NORROY LES VENEUR pour le lot n°4 pour un montant de 16 361.00 € HT

L'entreprise HAAF de MARIEULLES pour le lot n°5 pour un montant de 7 518.72 € HT

L'entreprise CAPDOUZE de MARLY pour le lot n°6 pour un montant de 4 203.00 € HT

L'entreprise HOERRMANN SA de THIONVILLE pour le lot n°7 pour un montant de 10 494.00 € HT  
L'entreprise TERRALEC SAS de OETING pour le lot n°8 pour un montant de 19 324.00 € HT  
L'entreprise GP BATIPRO de HAUCONCOURT pour le lot n°9 pour un montant de 4 401.05 € HT  
L'entreprise CORBIAUX SAS de BASSE-HAM pour le lot n°10 pour un montant de 1 720.84 € HT

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

#### **DIA :**

- 40 rue de Metz
- 13 rue de la croix du four
- 3 le Quoity

La commune décide de ne pas exercer son droit de préemption en l'absence de projets sur ces biens.

#### **Travaux :**

- Réfection de 500 mètres de voirie rue de la côte.
- mise au norme du ralentisseur prévue pour permettre le passage de véhicules équipés d'un élévateur PMR (Personne à Mobilité Réduite) rue de la côte.

#### **Animations :**

Le banquet citoyen du 14 Juillet aura lieu cette année sous le préau de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55